

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 avril 2019 à Ribaute-les-Tavernes

Préambule

Depuis 2011, le Syndicat des Forestiers Privés du Gard et le Groupement de Développement Forestier Gardois tenaient leurs assemblées générales ordinaires dans le cadre des RENCONTRES DES FORESTIERS PRIVÉS GARDOIS qui donnaient largement la parole aux autres partenaires des forêts privées du département : CRPF, Coopérative, FOGEFOR. Cette formule avait été décidée afin de montrer la cohérence et la complémentarité entre les organismes agissant en forêt privée. L'inconvénient de cette formule était de mener au pas de charge les différentes interventions, de déborder sur l'horaire et de laisser en définitive peu de temps au dialogue avec les présents.

Aujourd'hui, on peut estimer, qu'au fil du temps, cohérence et complémentarité entre organismes des forêts privées, ont pu être démontrées au cours des différentes « Rencontres ». Elles s'affichent d'ailleurs dans les tâches du quotidien au sein des mêmes locaux que se partagent le CRPF, la Coopérative, le FOGEFOR, le Syndicat et le GDF. **LA MAISON DE LA FORÊT !**

Ainsi en accord avec les partenaires gardois des forêts privées, il a été décidé que, dès 2019, Syndicat et GDF tiendraient leurs assemblées générales annuelles dans un format classique. Bien entendu les représentants du CRPF, de la Coopérative et du FOGEFOR prendront la parole au moment de l'intervention des personnalités et, le cas échéant, au moment des questions-réponses avec la salle.

Assemblées Générales 2019 du Syndicat et du GDF

Elles se sont déroulées le 5 avril 2019, à partir de 9h30, dans la « Salle des Vignes » à Ribaute-les-Tavernes en présence d'une soixantaine de personnes. Le nombre de pouvoirs (197) ajouté au nombre d'adhérents présents (47) ont permis de dépasser le quorum et de permettre aux assemblées générales de valablement délibérer.

Francis MATHIEU, président en exercice du Syndicat, ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence et en leur souhaitant la bienvenue. Il passe ensuite la parole à Michel DUBRUC qui, en qualité de conseiller municipal dédié à la forêt, représente Mr le Maire de Ribaute-les-Tavernes. Celui-ci accueille chaleureusement les participants et présente les excuses de son maire qui ne peut être présent en raison de son activité professionnelle. Francis MATHIEU remercie vivement Michel DUBRUC pour sa présence ainsi que les propriétaires/gérants de la Salle des Vignes pour la mise à disposition des locaux à tarif préférentiel.

Il poursuit la session en saluant les différentes personnalités qui honorent de leur présence ces assemblées générales :

- Pour le CRPF, Alban LAURIAC qui représente le Président Yannick Bournaud, ainsi que Elise BUSCHET, ingénieur du Gard et Christine BOYER, technicienne du Gard.
- La Coopérative est représentée par Nathanaël HOURS dans l'attente de son directeur Ludovic PERRAUD qui représentera son président Alexis BONNAL.

- Le FOGEFOR est représenté par Thierry GRUDE, l'un des administrateurs de cette association gardoise pour la formation à la gestion forestière.
- La Charte forestière du Pays Cévennes est représentée par Virginie GUIROY qui représente Patrick DELEUZE, vice-président de l'agglomération d'Alès et élu référent de la Charte.
- Bruno JULIEN, président de l'association de préfiguration du Parc régional des Garrigues est présent et fera une intervention en fin de matinée.
- Christophe CHANTEPY, chef du service à la DDTM, retenu par une réunion en début de matinée, rejoindra l'AG en fin de matinée et représentera le Préfet du Gard.

Il présente les excuses de Sylvie COISNE, 1^{ère} vice-présidente de la Fédération nationale des Syndicats de Forestiers Privés qui est représentée par Nicolas RONDEAU, le juriste de la Fédération qui fera une intervention, l'après-midi, sur « la fiscalité forestière ».

Il présente également les excuses de Geneviève BLANC, conseillère départementale ; d'Anne LEGILE, directrice du Parc des Cévennes ; de Cédric CLEMENTE, président des Communes Forestières du Gard ; de Norbert CAUSSE, secrétaire à la Fédération des Chasseurs du Gard ; de Georges ZINSSTAG, élu de la Chambre d'agriculture du Gard ; ... et, bien entendu, celles de Jeannine BOURRELY, 1^{ère} vice-présidente du Syndicat et 1^{ère} vice-présidente du CRPF.

Francis MATHIEU présente ensuite le déroulement de la journée :

- Présentation du Rapport Moral du Syndicat
- Présentation du Rapport Moral du GDF départemental par son président Jean-François DROMEL
- Intervention des 4 président(e)s ou représentant des GDF Territoriaux :
 - Marie-Claude BERJAMIN pour le GDF des Garrigues
 - Jean-Marc NOUGUIER pour le GDF des Cévennes Viganaises-Aigoual
 - Bernard CABANNES pour le GDF des Cévennes Vallées-des-Gardon
 - Daniel DEMATEIS pour le GDF des Cévennes Alésiennes
- Présentation du rapport d'activité consolidé (Syndicat et GDF) par l'ingénieur forestier Rosalie LEFEU
- Intervention d'Isabelle CORRE-HIRSINGER, administratrice déléguée à l'Observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique dans le territoire du Parc National des Cévennes
- Présentation du Bilan financier consolidé (Syndicat et GDF) par le trésorier Robert SOULIER
- Allocution des personnalités
- Clôture de la matinée par les traditionnelles questions-réponses avec l'assemblée.

Il précise que l'après-midi sera consacrée à une conférence sur la fiscalité forestière par Nicolas RONDEAU, juriste de la Fédération nationale des Syndicats de Forestiers Privés (FRANSYLVA).

Rapport moral du Syndicat présenté par Francis MATHIEU

Nous avons choisi, cette année, Ribaute-les-Tavernes pour tenir notre assemblée générale car, après Bagard où nos bureaux étaient installés depuis plus de 20 ans, nous avons déménagé à Ribaute en juin 2018 afin de bénéficier de plus d'espace et d'une meilleure réception informatique. **La Maison de la Forêt** est donc désormais installée au premier étage de la Mairie de Ribaute-les-Tavernes avec les mêmes organismes partenaires : le CRPF, la Coopérative, le FOGEFOR, le GDF et le Syndicat.

Il me plaît de souligner, Mr DUBURUC, que la municipalité que vous représentez ici aujourd'hui, a fait procéder, en un temps record, aux travaux nécessaires pour nous livrer des bureaux clairs, fonctionnels, agréables où il fait bon travailler. Vous en remercieriez Mr le Maire et vos collègues conseillers municipaux.

Avant d'aborder le rapport moral de l'année écoulée, je souhaite tout d'abord vous redire que je suis très heureux et honoré de vous accueillir ici pour cette assemblée générale, personnalités et adhérents/tes, nombre finalement assez important malgré les sollicitations auxquelles nous sommes toutes et tous confrontés.

Comme chaque année, pour les nouveaux adhérents, je rappelle que Syndicat et GDF sont au départ (années 60) deux entités différentes qui, au fil du temps, se sont rapprochées pour n'en faire virtuellement plus qu'une. Le Syndicat représente, auprès de différentes instances départementales, la corporation, la profession, le groupe socio-professionnel des « propriétaires forestiers ». D'autres disent « producteurs de bois ». Ou bien « éleveur d'arbres ». Ou encore « sylviculteur ». Le Syndicat est l'interlocuteur départemental des pouvoirs publics. Le GDF est son bras technique. Toutefois, les deux structures demeurent autonomes bien qu'ayant une vie commune, complémentaire.

Je vais donc présenter le rapport moral de notre Syndicat qui sera suivi de celui du GDF que Jean-François DROMEL, son président, présentera.

Comme tous les ans, les représentations auprès de différentes instances n'ont pas manqué : le Parc des Cévennes, la Commission départementale DFCL, la Commission départementale Chasse et Faune Sauvage, La Commission des Sites et Paysages, la Commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, les comités de pilotage des démarches territoriales, les comités de pilotage de Site Natura 2000, la Table Ronde Forestière Gardoise... pour ne citer que les représentations les plus importantes.

J'en profite pour remercier les administratrices et administrateurs qui représentent le Syndicat dans ces instances, qui donnent de leur temps et de leur énergie. Tout cela bénévolement naturellement. Le bénévolat va jusqu'à ne jamais demander de remboursement de frais sauf quand le déplacement est lointain, en dehors du département, voir en dehors de la Région. Merci pour ce service rendu à la cause des forêts privés et de leurs propriétaires. Nous aurons le loisir de détailler certaines de ces représentations en déroulant tout à l'heure le rapport d'activités.

Des nuages noirs ou au moins bien gris pèsent sur nos forêts...

Les arbres ne sont pas éternels même si certains peuvent devenir très vieux. Comme tout être vivant, ils vieillissent, ils dépérissent et meurent.

Depuis une vingtaine d'années, 2003 ayant été le révélateur, le réchauffement climatique accélère le dépérissement de nos forêts. Le châtaignier est en première ligne mais d'autres essences souffrent également.

Plus que jamais le renouvellement des forêts pour les adapter à un climat devenant de plus en plus sec et chaud devrait être une priorité nationale. Et pas que pour la production de bois mais aussi pour que les forêts puissent continuer à assurer leurs fonctions vitales pour notre santé, pour l'environnement et la sécurité civile.

Or le renouvellement des forêts manquent de moyens. Les aides publiques –qui a une l'époque « bénie » du FFN ont permis les remarquables réalisations dont nous bénéficions aujourd'hui- ces aides publiques donc sont très limitées et peu adaptées.

Quelques réalisations ont malgré tout pu se faire, notamment dans le cadre de Cévaigoual. Il en sera question tout à l'heure.

Un espoir cependant... un nouveau Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) et en train de se mettre en place.

Jeannine BOURRELY et moi-même y avons contribué en participant à plusieurs groupes de travail à Carcassonne au cours du premier semestre 2018. Nous y avons défendu :

- la spécificité de la forêt méditerranéenne
- les travaux pour propre compte
- la nécessité de compensation pour les travaux sylvicoles en forte pente
- la sylviculture préventive du feu
- la reconnaissance des aménités forestières
- la nécessité de communiquer la forêt

Avons-nous été entendus ?

L'exposé que Mr Chantepy va faire tout à l'heure sur les aides à la forêt prévues dans ce nouveau programme répondra à cette question.

Un doute cependant, les territoires des sites Natura 2000 pourraient être exclus de ces aides sous prétexte qu'il n'y faut rien changer.

Or ces sites couvrent la quasi-totalité des Cévennes...

Exemple : dans les Sites Natura 2000 qui recèlent quelques bouquets de pins de Salzman, les pins de la même famille (laricio de Corse par exemple) ne seraient pas autorisés ! Cela signifie-t-il que les instigateurs de ces restrictions (Ministère de l'Environnement) préfèrent voir dépérir des peuplements, s'installer la broussaille et être la proie du feu un jour plutôt que d'y promouvoir la sylviculture adaptative. Si tel était le cas, ce serait tout simplement scandaleux. Votre Syndicat a réagi, d'autres également, notre Fédération nationale nous appuie mais rien n'est encore décidé.

La situation que je viens de décrire, caractérisée par la faiblesse des moyens financiers affectés à la sylviculture, n'incite pas au dynamisme sylvicole mais plutôt à l'attentisme car comment envisager des récoltes de bois si l'on ne dispose pas des moyens permettant de reconstituer l'état boisé. En effet, il faut aussi souligner que le prix de vente des bois, en euros constants, est inférieur aujourd'hui à ce qu'il était il y a trente ans. Aussi dans la majorité des cas, pour ne pas dire dans tous les cas, la valeur d'une récolte de bois ne couvre pas le coût d'une replantation.

Problème récurrent : les dégâts de gibier...

Aux difficultés, citées préalablement, s'ajoute pour les reboiseurs potentiels la crainte des dégâts de gibier : le sanglier met en danger les reboisements dans les Cévennes et sur l'Aigoual le cerf est préoccupant.

Il est impératif de contrôler les populations de cervidés et de sangliers. Les responsables de la Fédération des Chasseurs ont pris conscience de cette situation. La solution à nos problèmes de dégâts passe obligatoirement par un partenariat constructif avec eux. Nous faisons confiance pour cela à Jean-Claude FONZES, chasseur reconnu de ses pairs, notre administrateur chargé de suivre ce dossier.

Rappelons que dans notre département, comme dans tout le Sud de la France, sauf à de rares exceptions, c'est la chasse banale, ouverte à tous, qui se pratique et nos forêts sont donc, pour la plupart, chassées sans frais par les sociétés de chasse locales. En contrepartie ces sociétés doivent comprendre qu'elles doivent efficacement réguler le gibier puisqu'en forêt, à ce jour, il n'y a pas d'indemnisation des dégâts.

Dans le Parc National des Cévennes où cette problématique des dégâts de gibier a une particulière acuité, un Observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, auquel toutes les parties prenantes se sont associées, a récemment vu le jour. Il doit permettre d'apprécier la réalité de la situation afin d'adapter, le cas échéant, les mesures correctives indispensables. Plus de détails seront donnés tout à l'heure par notre administratrice Isabelle CORRE-HIRSINGER qui suit ce dossier.

Un nouveau Schéma départemental de gestion cynégétique va se mettre en place dans le Gard. Nous serons vigilants d'autant qu'il y a des territoires dans notre vaste nouvelle Région d'Occitanie où certains voudraient introduire des cervidés dans les secteurs où il n'y en a pas sous prétexte de... biodiversité ! Ce n'est pas le cas de notre département où les cervidés occupent déjà les territoires qui leurs sont propices.

Les pistes DFCI ne sont pas des terrains de jeu !

Plusieurs adhérents nous ont informé, alors que la circulation motorisée est interdite sur les pistes DFCI (sauf aux ayants droits bien entendu), que des groupes de motos, parfois des quads, empruntent ces pistes y compris en périodes de risques sévères d'incendies ou après une forte pluie (ornières). Certains ont tenté le dialogue avec les contrevenants mais il s'est avéré compliqué. Deux mondes s'affrontent. Le Syndicat va sensibiliser la Préfecture sur ces incivilités.

L'adaptation de la voirie départementale et communale au transport de bois

Au sein de la « Table ronde de la forêt gardoise », animée par la DDTM, le Syndicat se fait le rapporteur

de certaines difficultés de circulation rencontrées sur les réseaux routiers départementaux et communaux. Le point noir de Roquedur piétine pour quelques centimètres de rocher à raboter malgré notre insistance pour avancer dans cette affaire, plusieurs centaines de m³ de bois de douglas d'éclaircie étant à évacuer d'urgence.

Par ailleurs, le Département n'a toujours pas établi son Schéma départemental d'accès à la ressource forestière (transport des bois) ce qui permettrait de solutionner plus rapidement des cas semblables à celui de Roquedur.

Les missions de votre syndicat et la nécessité d'augmenter le nombre de nos adhérents.

Vous l'avez constaté, j'ai évoqué divers sujets liés à la forêt, à nos forêts dont nous sommes propriétaires et gestionnaires. J'aurai pu en citer d'autres.

C'est à la diversité de ceux-ci que notre syndicat est confronté.

Qu'il s'agisse des assurances, de la fiscalité, du droit de propriété, des aides publiques, de votre rôle pluriel dans la ruralité (à la fois acteur économique, pourvoyeur d'emplois, protecteur du milieu, garant de la biodiversité, faiseur de paysages...) et de la reconnaissance par la société de notre rôle pluriel, de son utilité pour ne pas dire son « indispensabilité » pour la société.

Notre syndicat, votre syndicat, et notre Fédération Nationale FRANSYLVA, vous représentent et s'efforcent de défendre vos intérêts partout où cela est nécessaire.

Même si notre Syndicat compte presque 500 adhérents et devrait les dépasser cette année, nous serions encore mieux écoutés et entendus si nos rangs étaient encore plus nombreux.

Il vous est possible de nous y aider en persuadant un voisin, un ami, un parent de rejoindre nos rangs. C'est d'ailleurs son intérêt. En effet le premier service, évident et bien concret qu'apporte notre Syndicat, c'est l'assurance responsabilité civile qu'intègre, pour un montant modique, notre cotisation d'adhésion. Cette assurance est indispensable et de nombreux propriétaires forestiers croient à tort être couverts par leur assurance responsabilité civile familiale alors que ce n'est pas le cas.

Y croire !

Vous l'avez constaté, j'ai fait état de plusieurs préoccupations, mais je veux croire en un avenir porteur pour notre image de propriétaire forestier acteur du développement économique local et protecteur de l'environnement. Un avenir où le bois (matériau et ressource énergétique renouvelable), ainsi que les autres productions de la forêt seront justement valorisées dans le cadre d'une gestion durable et responsable.

Notre Syndicat et son bras technique le GDF y travaillent.

Mais, heureusement, nous ne sommes pas les seuls.

Nos partenaires directs que sont le CRPF et la Coopérative y travaillent aussi et je tiens à souligner la parfaite entente qui règne entre nous.

Nous aspirons à une meilleure coopération avec l'incontournable Parc des Cévennes.

Nous avons également à mener des actions communes avec, sans mauvais jeu de mots, les Communes Forestières qui sont aussi des propriétaires privés.

Nous devons garder nos bonnes relations avec la Chambre d'agriculture, la SAFER, les castanéiculteurs, les apiculteurs, le monde du tourisme, enfin avec tous les acteurs du milieu rural car, dans un monde de plus en plus urbain (et pas que dans la géographie, dans les mentalités aussi), nous devons nous serrer les coudes pour défendre les valeurs de la ruralité.

Quand je disais que nous ne sommes pas les seuls à y croire, je ne voudrais pas conclure sans citer le Pays Cévennes et sa Charte Forestière de Territoire. Dans cette Charte... un poids lourd... l'agglomération Alésienne (l'agglomération d'Alès) a décidé de taper un grand coup pour donner une vraie impulsion à la forêt de ce territoire. L'agglomération a mis 500 000 euros sur la table ! Pour être dépensés en forêt privée ! C'est à peine croyable ! Et, doublement incroyable, elle accepte de subventionner les « travaux pour propre compte » ! Les conditions sont désormais remplies pour faire de ce territoire, un modèle !

Avant de conclure, permettez-moi de vous remercier pour votre présence et votre fidélité. Merci encore à nos administratrices et administrateurs avec qui je suis heureux et fier de travailler au service des forêts privés de notre département.

Mes plus vifs remerciements vont également à Rosalie et Patricia, nos deux collaboratrices, qui sont totalement impliquées, et avec talent !, dans la performance de notre Syndicat. Et bien entendu dans celle du GDF.

Je souligne, encore une fois, la convivialité qui existe entre les « organismes » cousins des forêts privées gardoises et la bonne entente avec les Communes Forestières, la DDTM, l'ONF, la Chambres d'agriculture, le Parc, la SAFER...

Je n'aurai garde d'oublier le Conseil départemental qui depuis 30 ans nous renouvelle sa confiance au travers d'une convention d'objectifs et d'actions.

Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que je souhaitais évoquer devant vous. Je n'ai certainement pas été exhaustif. J'ai sans doute omis des points qui vous préoccupent. Si c'est le cas, vous aurez la possibilité tout à l'heure d'en faire état lors du moment des questions-réponses. Ou plus tard dans la journée.

Je vous remercie pour votre attention.

Rapport moral du GDF présenté par Jean-François DROMEL

L'activité du GDF est par nature (par essence...) technique :

- Organisation de réunions d'information pour nos adhérents, leurs amis et connaissances
- Conseils aux propriétaires pouvant aller jusqu'à l'établissement d'un diagnostic pour leur forêt
- Participation à des études et expérimentations, voir portage de celles-ci
- Participation à des manifestations grand public

Rosalie entrera dans le détail de ces actions un peu plus loin dans la présentation du rapport d'activités 2018

Il est toutefois à souligner que, de plus en plus, nos activités techniques s'exercent dans le cadre de partenariats avec les collectivités (département, communauté de communes du pays viganais, agglos de Nîmes et d'Alès,...) et pourquoi pas demain avec le Parc naturel des Garrigues ce qui a un double intérêt : pouvoir toucher par le canal des élus locaux des propriétaires qui n'ont pas l'habitude de venir vers nous et participer au financement du poste de notre ingénieure forestière.

Les collectivités trouvent de leur côté dans ce partenariat des compétences techniques spécialisées au travers de nos administrateurs, fortement impliqués dans le territoire, et de notre ingénieure, car, dans la plupart des cas, ces compétences techniques leur manquent.

Cette réalité est le fruit du dialogue constructif du Conseil d'Administration du Syndicat et du GDF construit jour après jour avec les élus locaux et leurs services.

Proposer, dialoguer, conseiller, argumenter techniquement, animer, communiquer tels sont nos modes d'expression dominants, ce qui ne doit pas nous empêcher de dénoncer ce qui ne nous paraît pas conforme à l'intérêt de la forêt et de ses gestionnaires que sont les propriétaires forestiers.

J'évoquais, il y a un instant, l'ancrage local de nos administratrices et administrateurs ce qui nous confère une bonne connaissance des différents territoires, des acteurs de celui-ci, de ce qui s'y passe et de juger de ce que nous pouvons y apporter, d'y être force de propositions et parfois porteur de projets.

Notre GDF est, en effet, divisé en 4 GDF territoriaux : un très grand, celui des Garrigues, et 3 autres qui se partagent les Cévennes. Tout à tour, les présidente et présidents de ces GDF vont présenter leur territoire et quelques éléments de son contexte.

Avant de leur laisser la parole, la transition est toute trouvée pour les remercier vivement de leur engagement pour la cause du développement forestier dans notre département.
Et de vous remercier pour votre écoute.

Rapports d'activités de l'année 2018

Chaque président/e de GDF local décline la fiche d'identité de son territoire et sa spécificité :

- Marie-Claude BERJAMIN pour le GDF des Garrigues
- Jean-Marc NOUGUIER pour le GDF des Cévennes Viganaises-Aigoual
- Bernard CABANNES pour le GDF des Cévennes Vallées-des-Gardon
- Daniel DEMATEIS pour le GDF des Cévennes Alésiennes

Isabelle CORRE-HIRSINGER présente l'historique et les objectifs de l'Observatoire de l'équilibre agro-sylvo cynégétique du territoire du Parc des Cévennes et invite les propriétaires concernés à remplir des fiches signalant des dégâts dans leur forêt si tel est le cas.

Rosalie LEFEU, ingénieur forestier, présente le rapport d'activités 2018 du Syndicat et de son prolongement technique, le GDF, à l'aide d'un diaporama. *Voir ce diaporama ci-joint.*

Par ailleurs le rapport d'activités 2018, relatif à la convention qui lie le Syndicat et le Conseil départemental du Gard, est également *ci-joint*. Il aborde dans le détail toutes les activités techniques relevant de cette convention.

Les rapports d'activités de l'année 2018 du Syndicat et de sa branche technique, le GDF sont adoptés à l'unanimité.

Bilan financier de l'exercice 2018

Mr Robert SOULIER, trésorier, présente en détail le bilan de la consolidation du Syndicat et du GDF :

- Total de dépenses : 69 739 €
- Total des recettes : 64 892 €
- Solde : 4 887 €.

Le bilan financier conforté de l'exercice 2018 est adopté à l'unanimité. *Voir celui-ci en Annexe.*

Renouvellement du 1/3 du Conseil syndical

Le président Francis MATHIEU fait procéder au vote concernant le renouvellement du « tiers sortant » du Conseil syndical, à savoir BOURRELY Jeannine, MATHIEU Francis, CABANNES Bernard, CORRE-HIRSINGER Isabelle, DROMEL Jean-François, VINCENT Pierre, en précisant que seul ce dernier n'est pas candidat à sa reconduction. Cinq des six administrateurs sont réélus à l'unanimité pour 3 ans.

Ainsi renouvelé, le conseil syndical se compose désormais des 18 membres suivants : MARIE-CLAUDE BERJAMIN, BERTRAND DE BERNIS-CALVIERE, JEANNINE BOURRELY, JONY BRES, GEORGES BRUN, BEATRICE DELGADO, BERNARD CABANNES, JEAN CHAMBON, ISABELLE CORRE-HIRSINGER, DANIEL DEMATEIS, JEAN-FRANÇOIS DROMEL, JEAN-CLAUDE FONZE, THIERRY GRUDE, FRANCIS MATHIEU, MARC MAZERT, ROGER MENETRIER, JEAN-MARC NOUGUIER et Robert SOULIER.

De plus, deux « personnes qualifiées » demeurent associées aux travaux du Conseil syndical : MR MARTIN DELORD, Conseiller départemental et MR JACQUES GRELU, ingénieur général du GREF.

Intervention des personnalités et dialogue avec l'assemblée

M. Bruno JULIEN de l'association APREG, association citoyenne pour la création du Parc Naturel Régional des Garrigues présente l'association et ses objectifs et précise que les Forestiers du Gard ont rejoint les 25 autres associations locales, ainsi que les 150 membres individuels qui soutiennent l'association. Le diaporama est disponible ci-joint.

L'assemblée générale se poursuit ensuite par la séance des questions-réponses entre la salle et les personnalités présentes.

Elle se termine à 13 heures.

Conférence de Nicolas RONDEAU sur la fiscalité forestière (l'après-midi)

La présentation de M. RONDEAU sur la fiscalité forestière est disponible en pièce jointe.

Jean-François DRO



Président du GDF

Francis MATHIEU,



Président du Syndicat